



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 16 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 30 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_163 : **Tourisme - Acquisition d'une parcelle pour la réhabilitation de l'aire de camping-cars de Randan**

Domaine et Patrimoine - Acquisitions

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu la délibération n°2025_130 de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 8 juillet 2025,

Vu la délibération n°38_2025 de la commune de Randan en date du 24 juillet 2025 autorisant la cession des parcelles AI 571, 573 et 576,

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence en matière d'aires de camping-cars,

Considérant le projet de la communauté de communes Plaine Limagne de procéder à la réhabilitation de l'aire de camping-cars de Randan,

Considérant la nécessité pour Plaine Limagne d'être propriétaire des parcelles cadastrées AI 571, 573 et 576 pour mener à bien son projet,

Considérant que le projet poursuit un objectif d'intérêt général,

Il est proposé d'acquérir le terrain cadastré section AI numéros 571, 573 et 576, d'une superficie de 944 m². La communauté de communes y procédera à la réhabilitation de l'aire de services pour camping-caristes existante.

La cession sera réalisée aux conditions suivantes :

- Le prix de cession est fixé à l'euro symbolique, compte-tenu du caractère d'intérêt général poursuivi par le projet,
- La cession sera effectuée par acte administratif,
- La communauté de communes s'engage à respecter les dispositions d'urbanisme en vigueur et à engager l'opération dans un délai d'un an à compter de la date de cession.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées AI 571, 573 et 576 sur la commune de Randan dans les conditions énoncées ci-avant,**
- **d'autoriser le président à signer tout document et à effectuer toutes les démarches se rapportant à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement